

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 25 AVRIL 2024

Délégation n°2024-04-10

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 avril, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vérin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 29
- Nombre de votants : 30
- Date de la convocation : le 17 avril 2024

Objet : Environnement : Déchets ménagers - Contrat de recyclage des journaux, magazines et prospectus provenant des collectes sélectives des ménages

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir de Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir à M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Franceline COMAS -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
------------	----------------------------

M. le conseiller délégué en charge des déchets ménagers informe que le protocole d'accord du 24 mars 1988, signé entre les représentants de l'État, des collectivités locales et des industriels, a permis de démarrer et pérenniser la collecte sélective en France en définissant les conditions nécessaires au recyclage effectif des papiers-cartons collectés auprès des ménages.

Ce nouveau contrat ayant pour objet exclusif le recyclage de matières recyclables s'inspire des principes retenus dans ce protocole du 24 mars 1988 en précisant les éléments nécessaires à l'atteinte des objectifs de chacune des parties :

- Pour la Collectivité : s'assurer du recyclage effectif des papiers collectés sur son territoire dans les meilleures conditions environnementales et dans le respect du principe de proximité.
- Pour la Papeterie : s'assurer d'un approvisionnement stable et pérenne en papiers récupérés de qualité dans une logique de proximité.

Le présent contrat a donc été établi afin de définir le rôle respectif des parties sur les plans techniques et financiers. Il a pour objet de définir les conditions de reprise des papiers collectés sur le territoire de la CCPR ainsi que les droits et les obligations de chacune des parties signataires.

Le présent contrat entrera en vigueur le 1^{er} juin 2024 pour une durée de cinq ans, avec la PAPETERIE NORSKE SKOG GOLBEY à Golbey (88).

Le contrat prévoit :

- Nature et spécifications des produits,
- Obligations de la collectivité,
- Obligations de la papeterie,
- Répartition des frais,
- Conditions financières.

Ainsi il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le contrat de recyclage des journaux, magazines et prospectus provenant des collectes sélectives des ménages,
- D'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Approuve le contrat de recyclage des journaux, magazines et prospectus provenant des collectes sélectives des ménages,
- Autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Michel DEVRIEUX